



COMMERCE, DISTRIBUTION ET SERVICES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis le mardi 07 novembre 2017,

La Fédération C.G.T.R. Commerces, Distribution et Services assigne la SOREBRIC, Groupe gérant les enseignes M.BRICOLAGE à la Réunion, au tribunal de grande instance de Saint Denis pour non-respect du repos dominical.

Force est de constater que les enseignes M.BRICOLAGE sur l'île sont, soit ouvert le dimanche matin pour Ste Clotilde et St Paul, soit ouvert le dimanche toute la journée pour Ste Suzanne et St Pierre, et cela au mépris des accords régionaux relatif au repos dominical signés en 1966.

La Fédération CGTR Commerce et Services ne peut se résoudre à laisser ces magasins ouvrir le dimanche.

La CGTR Commerce et Services demeure fermement opposée à la banalisation du travail dominical et à la Loi Macron.

Il faut que le dimanche soit et reste consacré à la vie de famille, à l'activité culturelle, au sport et à la vie associative.

Georges CARO
Secrétaire Général
CGTR Commerces et Services